

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8334 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : ETTAHALI MOHAMED

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0662360713 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 06/05/2018

Nom et prénom du malade : Ettahali, Mohamed Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : fracture du Scaphoïde (g-rc)

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare

que je suis au courant de la clause relative à la protection des données personnelles.

Le : / /

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14/3/2021	Réa Aymane Al Knaïre	5	50000	Dr.mohamed Amine MARRAOU Traumatologie-Orthopédie Résonance Chimurgie du Sport RÉALISATION DE LA CONSULTATION 14/03/2021 à 10:05 22 51 01 16

~~EXECUTION DES ORDONNANCES~~

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
<i>ORTHOUS S.A.S. 105, Bd. 2 Mars Rabat Casablanca Tunisie - ICF 9913001500007</i>	4/3/22	300 Dt	300 Dt

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
ORTHOS SCP 105, Bd. 2 Mars Rés. Aymane El Khair Casablanca - ICF-00134001500084	4/3/22	Ablation de plaque				200.00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'OL.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Date : ...4/3/2022
04/03/2022

Ordonnance

Facture N°: 3425/2022

Bénéficiaire : Mr Ettahali Mohamed
organisme: MUPRAS

Code	Description	Quantité	Prix	Sous-total
Pharmacie-Actes				
Rx	Radio	1	300,00	300,00
ABP	ABLATION DE PLATRE	1	200,00	200,00
Total				500,00

Arrêté le présent document à la somme de :
cinq cents dirham(s)

ESPECES

ICE : 001860015000084 / TP : 34465339 / identifiant fiscal : 24858296

ORTHO'S SCP
105 Bd.2 Mai 1974 Casablanca 2
TP:34465339 ICE:001860015000084

ORTHO'S

Centre de Traumatologie-Orthopédie
et Chirurgie de Sport



مركز جراحة العظام و المفاصل
و الجراحة الرياضية

Date : ١٤ / ٣ / ٢٠٢٢

Ordonnance

Dr Eltakhi Rihaneh

Fox Ortho's

Gardine (F + P)

Dr mohamed Amine MAFRAOUI
Traumatologie-Orthopédie
Arthroscopie-Chirurgie du Sport
105.BD 2 Mars Rba Aymane Al Khaira
Casablanca Tel:05 22 81 81 16



Groupe de Chirurgie Orthopédique
et de Traumatologie du Sport

Date : 07...10...12

Ordonnance

Dr H. T. Alali - Rabat

CIL : Rx du genou
grain (FCL)

Dr MAHRAOUI M.A
Chirurgien
Orthopédiste

Dr ACHARGUI . A
Chirurgien
Orthopédiste

Dr BENNANI . F
Chirurgien
Orthopédiste

Fc du genou

consolidé

Dr. Mahraoui M.A
Dr. Achargui A.
Dr. Bennani F.
Dr. T. Alali
Orthopédiste
Chirurgien
Traumatologue
Arthroscopie
105, Avenue 2 Mars
Casablanca - Maroc
Tél : 0522 81 81 16 - 0522 81 81 17 - Email : ortho@ortho's.com

105, Avenue 2 Mars, Casablanca - Maroc

Tél : 0522 81 81 16 - 0522 81 81 17 - Email : ortho@ortho's.com